

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances et  
de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

## Arrêté du

**modifiant les arrêtés relatifs à l'autorisation accordée à la société Éoliennes en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) à exploiter une installation de production d'électricité**

NOR : ECOR2506864A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le code de l'énergie, notamment son article L. 311-5 ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 autorisant la société Eoliennes en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) à exploiter une installation de production d'électricité ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2024 prolongeant l'autorisation accordée à la société Éoliennes en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) pour exploiter une installation de production d'électricité ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du XX au XX, en application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 27 juin 2024 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Le délai de mise en service mentionné à l'[article R. 311-10 du code de l'énergie](#), relatif à l'autorisation d'exploiter un parc éolien en mer délivrée par arrêté du 12 octobre 2018 susvisé à la société Eoliennes en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier, est prolongé de trois années supplémentaires, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2027. »

### **Article 2**

Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 octobre 2018 susvisé, le chiffre : « 496 » est remplacé par le chiffre : « 500 ».

### **Article 3**

Le directeur de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'énergie

L. KUENY